

Demande de dérogation au secteur scolaire pour l'entrée en 2nde GT dans un lycée public d'Ille-et-Vilaine - Rentrée scolaire 2024

NOM de l'élève: [REDACTED]	NOM et Prénom du responsable légal: [REDACTED]
PRÉNOM: [REDACTED]	Adresse: [REDACTED]
Date de naissance: [REDACTED]	CP Ville: [REDACTED]
Sexe: M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	☎: [REDACTED] @: [REDACTED]

1 – Principe général de l'affectation en 2nde générale et technologique – lycée public éducation nationale

Chaque élève, en fonction de son lieu de résidence, relève d'un secteur de rattachement pour lequel il a une priorité d'accès.

2 – Principe général d'une dérogation pour un lycée hors secteur

Vous avez la possibilité de demander par dérogation jusqu'à deux lycées hors secteur. Il y sera répondu favorablement **uniquement si des places restent disponibles dans l'établissement souhaité, une fois satisfaites les inscriptions des élèves prioritaires, à savoir demandant leur lycée de secteur.**

Lorsque le nombre de dérogations pour un même lycée excède le nombre de places restantes, le directeur académique fait appel aux critères de priorité établis par le ministère de l'Éducation nationale :

- 1 - Handicap
- 2 - Prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
- 3 - Boursier
- 4 - Fratrie
- 5 - Domicile situé à la limite de la zone de desserte du lycée demandé
- 6 - Parcours scolaire particulier
- 7 - Autre motif

ATTENTION : Si vous changez d'avis après l'obtention d'un vœu dérogatoire, l'affectation sur le lycée de secteur ne pourra être garantie du fait du caractère tardif de la nouvelle demande.

3 – Modalités de la demande de dérogation

Vous devez compléter cet imprimé et le retourner, le cas échéant, accompagné des justificatifs demandés pour le **28 mai 2024 au plus tard** au collège fréquenté par votre enfant, chargé de vérifier de la conformité des pièces au regard du critère invoqué.

L'établissement saisit dans l'application Affelnet la demande de dérogation selon le motif indiqué et conserve la demande et les pièces justificatives. Seules les demandes au titre du handicap (critère 1), de la prise en charge médicale importante (critère 2), et de la limite de zone de desserte (critère 5) sont à transmettre à la DSDEN -service DIVEL- par voie postale, sous bordereau en un seul et même envoi pour le **lundi 3 juin 2024** au plus tard, pour validation par le directeur académique.

Les résultats de l'affectation seront disponibles le 26 juin 2024 dans le service en ligne affectation (SLA) ou après de l'établissement d'origine de l'élève. Si votre enfant est affecté dans son lycée de secteur, cela signifie que la dérogation n'a pu être accordée faute de places disponibles dans l'établissement demandé.

L'obtention d'une dérogation n'implique ni l'existence d'un transport scolaire pour rejoindre le lycée sollicité (renseignements sur <https://breizhgo.bzh/transports-scolaires>) ni l'obtention d'une place en internat (renseignements directement auprès du lycée).

ÉTABLISSEMENT(S) DEMANDÉ(S) PAR DÉROGATION (2 maximum)

Vœu 1 : 	Vœu 2 :
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MOTIF DE LA DEMANDE ET PIÈCES À FOURNIR

1 - Élève souffrant d'un handicap	<input type="checkbox"/> Notification MDPH et document indiquant le motif de contre-indication du lycée de secteur
2 - Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé	<input type="checkbox"/> Certificat médical de moins de trois mois et document indiquant le motif de contre-indication du lycée de secteur
3 - Élève boursier	<input type="checkbox"/> Copie de la notification de bourse
4 - Fratrie scolarisée en 2nde ou 1ère dans le lycée demandé	<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité de la sœur ou du frère
5 - Domicile en limite de zone de desserte	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile et plan (google maps...) indiquant le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé
6 - Élève suivant un parcours scolaire particulier	Les continuités linguistiques (justifiées par le collège d'origine)
	<input type="checkbox"/> Anglais/russe au lycée Jean Macé à Rennes <input type="checkbox"/> Bilingue Breton au LGT Jean Macé à Rennes
	<input type="checkbox"/> Anglais/chinois (lycée Zola, Mendès France ou Sévigné selon le collège d'origine de l'élève, lycée Jacques Cartier à Saint-Malo) <input type="checkbox"/> LVB italien (non enseigné dans le lycée de secteur) <input type="checkbox"/> LVB Arabe (lyc. Chateaubriand/Joliot Curie)
	Les projets de performances fédéraux (justifiés par la direction jeunesse et sport)
	<u>Au lycée Sévigné à Cesson Sévigné</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball masculin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs athlétisme <input type="checkbox"/> Pôle espoirs et pôle France de canoë-kayak <input type="checkbox"/> CFCEP CRM handball
	<u>Au lycée Bréquigny à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de football féminin <input type="checkbox"/> Pôle France gymnastique <input type="checkbox"/> Pôle espoirs natation <input type="checkbox"/> Pôle espoirs handball féminin <input type="checkbox"/> Pôle espoirs judo <input type="checkbox"/> Pôle France de nage avec palmes <input type="checkbox"/> Structure d'accession territoriale Breizh Sauvetage Côtier
<u>Au lycée Jean Macé à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs basket <input type="checkbox"/> Pôle espoirs tennis de table	
<u>Au lycée Joliot Curie à Rennes</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de rugby féminin	
<u>Au lycée Jacques Cartier à Saint-Malo</u> <input type="checkbox"/> Pôle espoirs Badminton <input type="checkbox"/> Pôle espoirs de volleyball	
7 - Autre demande	<input type="checkbox"/> Les demandes ne relevant pas des situations énumérées ci-dessus relèvent toutes du critère 7 (sections sportives, options européennes, artistiques, ...). Il n'y a pas de justificatif à fournir. Le choix des enseignements optionnels se fait après l'affectation , lors de la télé inscription ou de l'inscription dans l'établissement.

Fait à Le

Signature du responsable légal